



LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DANS L'ENTREPRISE

POUR ALLER PLUS LOIN...

Durée : 3h30

Dates :

Nous contacter ou consulter le catalogue de nos formations dans la rubrique actualités de notre site Internet

Coût :

- Inter & visio: 295 € HT / stagiaire
- Intra : 425 € HT

Lieu présentiel / intra ou visio :

Nous contacter ou consulter le catalogue de nos formations dans la rubrique actualités de notre site Internet

Pré-requis : Avoir des notions de droit du travail

Intervenant pédagogique :

Xavier Monginoux, juriste,
Responsable de la formation
JURICIAL

Public concerné

Dirigeant & Manager
DRH / RRH
Juriste
Comptable

Méthodes mobilisées & pédagogiques

Support de présentation
Partage d'expériences
Cas pratiques

Délais d'accès

Réponse en moins de 48 heures à toute demande concernant cette formation par mail ou téléphone

Modalités d'évaluation des acquis

- Quiz en cours de formation
- Quiz en fin de formation pour s'assurer de la bonne acquisition des compétences

Les + de notre offre

- 25 ans d'expérience du formateur
- Une analyse de vos pratiques
- De nombreux documents pratiques et / ou fiches d'autocontrôles
- Attestation de présence

Comment procéder à l'encontre d'un salarié protégé ?

D'un salarié en contrat d'apprentissage / de professionnalisation ?

Dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif ?

D'un intérimaire ?

D'un stagiaire ?

- ✓ Savoir comment sanctionner un salarié protégé, un intérimaire ou un salarié en alternance,
- ✓ Avoir connaissance ou conscience des risques potentiels,

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Connaître les vérifications à opérer avant de prononcer une sanction
- ✓ Connaître les spécificités de la procédure obligatoirement applicable
- ✓ Sécuriser l'entreprise en cas de contentieux

RESULTATS CONCRETS

- ✓ Maîtriser les sanctions imposant l'autorisation de l'inspecteur du travail
- ✓ Maîtriser les procédures applicables

VOIR PROGRAMME DETAILLE CI-APRES

Pour toute question & information :

x.monginoux@juricial.com ou 05.35.37.44.00

Programme

LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DANS L'ENTREPRISE

Comment procéder à l'encontre d'un salarié protégé ?

D'un salarié en contrat d'apprentissage / de professionnalisation ?

Dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif ?

D'un intérimaire ?

D'un stagiaire ?

La procédure disciplinaire à l'encontre d'un salarié protégé

- ✓ Qui est un salarié protégé ?
- ✓ Zoom sur la mise à pied conservatoire à l'encontre d'un salarié protégé
- ✓ Les étapes de la procédure pour rompre le contrat de travail d'un salarié protégé
 - La convocation à un entretien préalable
 - La consultation obligatoire du CSE
 - La demande d'autorisation de licenciement à la Direccte
 - La notification du licenciement
- ✓ La rupture du contrat en violation du statut protecteur du salarié
- ✓ Les recours contre la décision de l'inspecteur du travail

La procédure disciplinaire à l'encontre d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

- ✓ La particularité de ces contrats
- ✓ Les sanctions ne provoquant pas la rupture du contrat
- ✓ La rupture du contrat (formalisme et procédure)
- ✓ Les conséquences de la rupture de ce type de contrat

La procédure disciplinaire dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif

- ✓ La particularité de ces contrats
- ✓ L'application du règlement intérieur
- ✓ La rupture de la convention (formalisme et procédure)
- ✓ Les conséquences de la rupture de ce type de contrat

La procédure disciplinaire à l'encontre d'un intérimaire ou d'un stagiaire

- ✓ La particularité de ces contrats
- ✓ Les actions envisageables